



**PAR COURRIEL**

Montréal, le 27 septembre 2021

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2021-2022-046D**

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 27 août dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

- « *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la hausse provenant de fournisseurs reçues au cours de l'année financière en cours (2021-22) ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées, et le nombre d'entre-elles ayant été refusées en date du 27 août 2021;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la baisse provenant de fournisseurs reçues au cours de l'année financière en cours (2021-22), ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées et le nombre d'entre-elles ayant été refusées, en date du 27 août 2021;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la hausse provenant de fournisseurs reçues au cours de l'année financière 2020-21 ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées, et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la baisse provenant de fournisseurs reçues au cours de l'année financière 2020-21, ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la hausse provenant de fournisseurs reçues au cours de l'année financière 2019-20 ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées, et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la baisse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2019-20, ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la hausse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2018-19 ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées, et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la baisse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2018-19, ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*

.... /2

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la hausse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2017-18 ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées, et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la baisse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2017-18, ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la hausse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2016-17 ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées, et le nombre d'entre-elles ayant été refusées;*
- *Le nombre de demandes d'ajustement de prix à la baisse provenant de fournisseurs reçus au cours de l'année financière 2016-17, ainsi que le nombre d'entre-elles ayant été approuvées et le nombre d'entre-elles ayant été refusées ».*

En réponse à vos questions, nous vous communiquons ci-après les statistiques que nous disposons à l'égard du traitement des demandes de hausse de prix formulées par des fournisseurs pour les produits courant et les spécialités en approvisionnement continu, et ce, depuis l'année 2019 (année civile). Par ailleurs, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements. Conséquemment, nous n'avons pas à créer un tel document en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

<b>Demandes d'ajustement du prix d'achat par des fournisseurs 2019</b>	Nb demandes
Nombre de produits en approvisionnement continu <sup>1</sup>	2906
Hausses négociées	1028
Hausses refusées	475
Baisses acceptées*	201

\*Exclut les demandes de baisses pour les 3 périodes dont les dates d'entrée en vigueur du prix de détail sont : 3 février, 3 mars et 31 mars 2019 pour lesquelles les statistiques ne sont plus disponibles

<b>Demandes d'ajustement du prix d'achat par des fournisseurs 2020</b>	Nb demandes
Nombre de produits en approvisionnement continu <sup>1</sup>	3079
Hausses négociées	772
Hausses refusées	167
Baisses acceptées	272

.../3

<b>Demandes d'ajustement du prix d'achat par des fournisseurs 2021*</b>	<b>Nb demandes</b>
Nombre de produits en approvisionnement continu <sup>1</sup>	3194
Hausses négociées	1000
Hausses refusées	238
Baisses acceptées	310

\*En date de la demande

1-Au début de l'année financière

À titre informatif, les demandes de majoration de prix formulées par les fournisseurs sont systématiquement négociées alors que toutes les demandes de baisses sont automatiquement acceptées.

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable adjoint à l'information

[REDACTED]

Me Daniel Collette

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

### **RÉVISION**

#### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **QUÉBEC**

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### **MONTRÉAL**

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).